



# Compte rendu de la CAA du 10 Juin 2021

La première commission administrative académique (CAA) s'est réunie le 10 juin 2021 dans l'amphithéâtre du collège de Kwalé. Il s'agit de la première réunion de cette instance créée par le congrès fondant la **section académique** (s3) du SNES Mayotte du 15 et 16 avril 2021. La liste unité et action, seule à se présenter remporte la totalité des 19 sièges.

Comme le prévoit le nouveau règlement intérieur également adopté au congrès des 15 et 16 avril, un bureau académique est élu à l'unanimité des 17 présents.es. Il comprend les membres suivants :

1. Henri NOURI : secrétaire académique
2. Didier MARIAN : trésorier académique
3. Philippe DESTENAY : secrétaire académique adjoint chargé des contractuels et de l'emploi.
4. Khamithilie MHADJI : trésorière adjointe
5. Djouhayriati BACO : secrétaire adjointe chargée des contrats, des rémunérations et de la page facebook.
6. Lydie LANNON : secrétaire adjointe chargée des stagiaires, des nouveaux concours et de la page facebook

Boueni BOURA, Mathieu ZUNINO, Andoche MAVOUNGOU-POUTY et Franck RIDEL sont également membres du bureau académique.

Dans le respect du règlement intérieur, la CAA se réunira une fois par trimestre, le bureau une fois par mois.

Pour les élections à la commission administrative nationale (CAN), la liste unité et action obtient une large majorité avec 200 voix, école émancipée 10, émancipation 5 et enfin unité, revendications, indépendance syndicale 5.

Les attributions de la CAA telles que définies dans le règlement intérieur sont l'animation de la vie syndicale, la défense des personnels face à l'administration, l'organisation du travail de nos représentants dans les instances, la participation à la FSU-Mayotte, la représentation du SNES auprès des autorités académiques.

## Tour de table

Pourquoi tous les établissements n'ont pas voté aux élections CAA et CAN ?

L'organisation du vote relevait de la section locale qui n'a pas toujours pu assurer l'élection.

Pourquoi tous les établissements ne sont pas en REP + ?

Ce fait accentue le déséquilibre entre titulaires et contractuels puisque les établissements REP+ attirent davantage les titulaires qui, de ce fait sont moins présents dans les lycées. C'est le classement de 2015 dont nous demandons la modification.

Est-ce que les collègues S1 ont été contactés pour les RDV de carrières de fin d'année ? => Ils ne peuvent pas assister sauf, si le chef d'établissement donne son accord. Par contre il est possible de faire un recours après le rdv.

Sont évoqués la difficulté pour les nouveaux arrivants à se faire verser l'ISG, le défi de la syndicalisation, l'absence de retraite pour les contractuels (pas de cotisation à l'Ircantec), la solidité de l'assurance d'une bonification des 1000 points valable sur toute académie à partir de 2024 après 5 ans de service.

## Bilan du congrès

Le congrès national a duré une semaine : du 17 au 21 mai 2021. A cause de la situation sanitaire il s'est tenu à distance en visio-conférence. Les limites qu'on peut relever sont : les problèmes liés au réseau internet qui font qu'on n'a pas pu suivre une partie du congrès. Beaucoup n'ont pas pu voter, à tous les amendements à cause de la grande affluence sur la plateforme.

Deux thématiques ont été abordées durant le congrès national : **la syndicalisation et l'éducation**. Le SNES Mayotte est intervenu sur ces deux thèmes.

Dans **la thématique syndicalisation** voici les amendements passés par le SNES Mayotte :

- Le SNES-FSU doit développer l'activité et la compétence juridique des militants. (0.19)

- A Mayotte où 38 % des syndiqués sont des contractuels, le Snés-FSU a obtenu du rectorat une augmentation de la durée des CDD de deux à trois ans. Il continuera d'agir pour que tous les contractuels cotisent à l'Ircantec.

## Thème éducation :

L'amendement suivant regroupé avec certains DOM a été intégré, il reprend dans l'esprit si ce n'est dans la forme, les amendements que nous avons tirés du congrès académique :

*Les élèves et les personnels d'outremer, victimes d'un sous-investissement chronique tant de la part des collectivités territoriales que de l'Etat, ont particulièrement souffert. La crise a aggravé la pauvreté et les situations de violences.*

*L'école à distance a été particulièrement difficile à mettre en place, faute d'infrastructures (équipement numérique, connexion internet etc.).*

*Le SNES-FSU exige que le bâti scolaire (y compris restauration et internat) fasse l'objet d'investissements massifs. Alors que 90% des élèves sont en dessous de l'IPS national moyen et 90% des collèges classés plutôt ou très défavorisés, le SNES-FSU exige que la carte de l'éducation prioritaire soit étendue en Martinique et que l'ensemble des établissements des académies de Mayotte et Guadeloupe soient classés REP+.*

### Contractuels

38 % des syndiqués au SNES Mayotte sont contractuels. Le SNES avec la FSU Mayotte détient trois sièges sur 4 à la commission consultative paritaire. Le SNES-Mayotte avec la FSU **est donc le premier syndicat des contractuels à Mayotte**. Le SNES-FSU Mayotte lutte contre la précarité afin de sécuriser la situation des contractuels. Nous avons obtenu :

- L'allongement des contrats à 2 voire 3 ans,
- l'augmentation indiciaire tous les trois ans sous réserve d'une bonne évaluation,
- la prise en compte des contractuels pour les congés formation,
- la portabilité du CDI (prise en compte d'un CDI hors Mayotte),
- l'obtention du CDI en prenant en compte les années hors Mayotte

De plus, nous avons suivi la bonne application de l'augmentation indiciaire pour les collègues qui nous l'ont demandé. Nous assurons un suivi des vœux des contractuels.

Nous revendiquons la fin de la règle des 4 mois entre les contrats pour les femmes en congé maternité

### Syndicalisation

Au niveau national, le SNES est le premier syndicat national des collèges et lycées. 43 % des voix aux élections professionnelles (toutes catégories confondues), à Mayotte le SNES détient la majorité absolue (59%) des voix et des sièges.

Le but de l'année prochaine est d'augmenter notre syndicalisation des AED et obtenir une dérogation leur permettant d'aller au-delà des 6 ans. De plus nous revendiquons le droit aux primes REP. Il faudra envisager dès le début de l'année de mettre un AED dans les listes de CA.

### Feuille de route

Ce document reprend un certain nombre de nos revendications indemnitaires. Certes rien n'est concrétisé pour le moment mais nous y voyons tout de même un énorme progrès par rapport à la situation de 2018 où le représentant de l'éducation nationale dans la délégation gouvernementale excluait toute revendication indemnitaire :

- Indexation placée au niveau d'autres départements ultra-marins, celle de la Réunion n'étant pas un objectif indépassable,
- avantage spécifique d'ancienneté,
- indemnité pérenne,
- transformation de tout le département en REP +.

Afin que ces aspects deviennent concrets, le SNES Mayotte dans la FSU entend être intégré aux groupes de travail ministériels et a interpellé le recteur en ce sens. La CAA a souhaité également manifester son soutien au SNUIPP pour la grève du 15. Nous avons donc envoyé un communiqué exprimant qu'en l'absence de décisions, nous pourrions avoir recours à la grève dès la rentrée.